

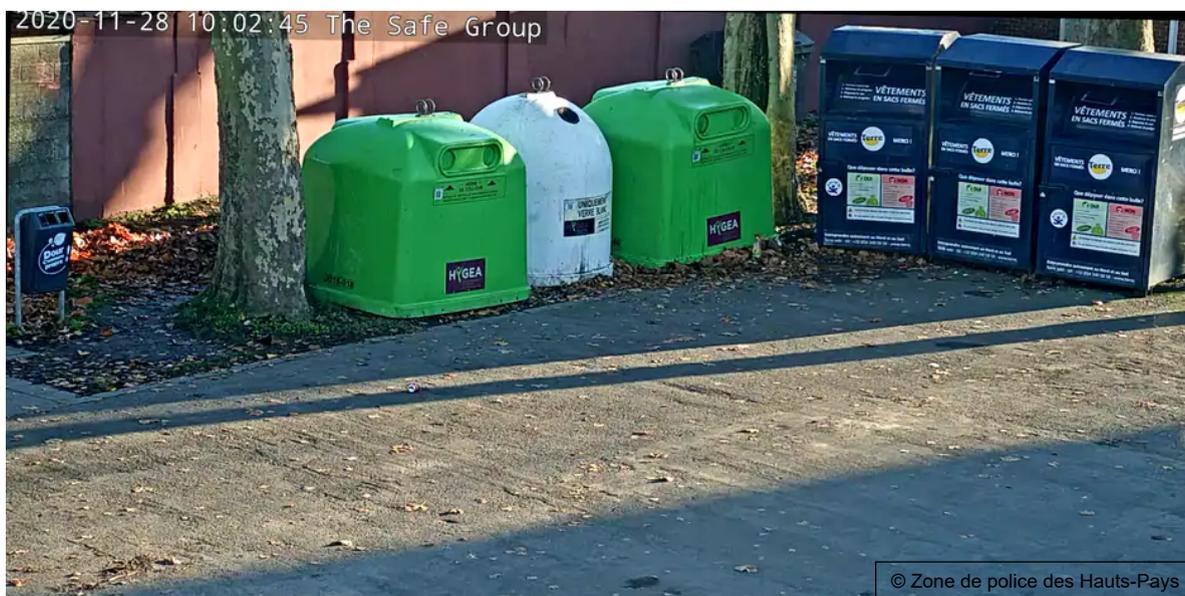
Dour: 19 infractions constatées aux abords des bulles à verre

Borinage (/regions/mons/borinage)

E. Brl.

Publié le 07-12-20 à 13h20 - Mis à jour le 07-12-20 à 13h20

Les auteurs identifiés recevront un PV dans quelques jours.



C'est ce qui s'appelle être pris la main dans le sac. Grâce aux caméras mobiles de la zone de police des Hauts-Pays, plusieurs individus responsables de dépôts sauvages aux abords de bulles à verre installées au centre de Dour ont pu être verbalisés. Au total, ce ne sont pas moins de 19 incivilités qui ont été constatés en seulement quatre jours.

Les auteurs identifiés seront sanctionnés d'une amende pouvant aller de 70 à 350 euros. "Chaque semaine, des caméras mobiles sont placées par la police des Hauts-Pays à divers endroits des quatre communes de la zone de police (Dour, Honnelles, Quiévrain, Hensies)", rappelle cette dernière. "Ce dispositif permet de lutter contre divers types de délits tels que les vols, le non-respect des mesures covid ou les incivilités."

Les infractions constatées entre le 27 et le 30 novembre dernier à proximité des bulles à verre de la Place Verte consistaient en des jets de déchets et des mictions sur la voie publique.